FOIRE AUX QUESTIONS REINSCRIPTIONS 2025/2026

QUINCY JONES
CONSERVATOIRE
GRAND PARIS SEINE & OISE
danse.musique.théâtre

ADMINISTRATIF I-MUSE

- **Comment je me connecte à I-muse ?**

✓ Nous vous recommandons de vous connecter sur un ordinateur. Les connexions via un téléphone portable ou une tablette peuvent être problématiques.

- **Comment obtenir mon mot de passe ?**

✓ Vous pouvez vous rendre dans l'extranet I-muse et cliquer sur « générer un nouveau mot de passe ». Vous pouvez également vous rapprocher de l'accueil et du secrétariat.

- **I-muse ne reconnait pas mes identifiants.**

✓ Vous devez vous rapprocher de l'accueil et du secrétariat.

- **Quand faire ma réinscription ?**

✓ Les places aux cours de formation musicale, d'instruments et les pratiques collectives sont attribuées par ordre d'arrivée des inscriptions. Les places sont limitées pour chaque cours.

- **Mon enfant est mineur et n'a pas d'adresse électronique et de numéro de téléphone.**

✓ Dans ce cas, il convient d'indiquer l'adresse électronique et le téléphone du responsable légal. La fiche élève doit être complétée avec le maximum d'informations pour nous permettre de communiquer avec vous toute l'année.

- **Je ne souhaite pas que mon enfant apparaisse dans les publications photos et vidéos du conservatoire.**

✓ Nous vous remercions de remplir le formulaire de droit à l'image et de cocher la case correspond à ce choix dans I- muse.

- **Je vis chez mes parents et je suis rattaché à leur avis d'imposition.**

✓ Vous devrez nous joindre l'avis d'imposition de vos parents.

- **Je n'ai pas d'avis d'imposition.**

✓ Vous devez vous rapprocher des services compétents pour obtenir un avis d'imposition ou de non-imposition. Pour toute situation particulière, merci d'adresser un courriel à secretariat.conservatoire@gpseo.fr.

- **Je ne souhaite pas transmettre mon avis d'imposition.**

✓ Vous devrez l'indiquer au moment de remplir votre dossier. Cette décision aura pour conséquence une application du tarif le plus élevé de notre grille tarifaire.

ADMINISTRATIF REGLEMENT

- **Je n'arrive pas à valider ma réinscription.**

✓ Assurez-vous d'avoir ajouté toutes les pièces obligatoires et d'avoir renseigné tous les champs surlignés en jaune dans I-muse. Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas poursuivre votre réinscription.

- **J'ai fait ma réinscription en ligne et je souhaite y apporter des modifications.**

✓ Attention, toute modification de dossier entraine la modification de la date de réinscription. Pour toute modification après validation, il convient d'adresser un mail à secretariat.conservatoire@gpseo.fr

- **Que se passe-t-il lorsque j'ai terminé la procédure de réinscription ?**

✓ A la fin de la procédure de réinscription, vous recevrez un courriel de confirmation automatique de pré-réinscription. Cela signifie que le dossier sera traité par les équipes administratives et pédagogiques.

- **A quel moment je vais recevoir la confirmation d'inscription aux différents cours ?**

✓ Les confirmations de réinscriptions seront envoyées la semaine du 15 juillet 2025 sur les adresses électroniques renseignées dans I-muse.

- **A quel moment je dois régler les 25€ de frais d'inscription ?**

✓ Les 25€ sont à régler uniquement par carte bleue, chèque ou espèces dans les 5 jours suivant la demande de réinscription. Ils ne peuvent pas être prélevés au moment de la demande de réinscription.

- **Je souhaite régler mes cotisations par prélèvement.**

✓ Le prélèvement automatique est possible pour le règlement des échéances en 8 fois, 4 fois et 1 fois.

- **Je souhaite régler en espèces, carte bleue et chèque au secrétariat.**

✓ Le règlement en espèces, carte bleue et chèque est possible uniquement au secrétariat l'après-midi. Vous pouvez également régler en ligne via votre espace I-muse.

PEDAGOGIQUE

- **Mon enfant est en parcours Eveil 1 (pluriel / danse / musique), quelle est la suite ?**

✓ Vous devez procéder à la réinscription de votre enfant et choisir les cours proposés dans la liste de choix déroulants Eveil 2 musique, Eveil 2 Danse, Eveil pluriel.

- **Mon enfant est en parcours Eveil 2 (pluriel / danse / musique), quelle est la suite ?**

✓ Vous devez procéder à la réinscription de votre enfant et choisir un cours dans la liste proposée en initiation musique, initiation danse ou initiation plurielle.

- **Qu'est-ce que le parcours pluriel ?**

✓ Le parcours pluriel offre aux élèves de 4 ans à 7 ans, la possibilité de pratiquer 3 disciplines enseignées au conservatoire (théâtre, musique, danse).

- **Mon enfant est en parcours initiation (pluriel /musique / danse), quelle est la suite ?**

✓ **A 7 ans**: Vous pouvez choisir de poursuivre le parcours initiation danse ou pluriel (musique, danse, théâtre), ou intégrer le 1er cycle en musique (1CA – apprentissage).

Attention : Vous devrez choisir 3 instruments pour votre enfant, par ordre de souhait.

✓ **A 8 ans**: Vous pouvez choisir d'intégrer le 1er cycle danse, le 1er cycle en musique (1CA – apprentissage), ou le parcours découverte théâtre phase 1.

Attention : Vous devrez choisir 3 instruments pour votre enfant, par ordre de souhait.

- **Mon enfant est en initiation musique, quelle est la suite ?**

✓ Il poursuit son parcours d'apprentissage de l'instrument en intégrant le parcours diplômant 1er cycle (1CA - apprentissage).

✓ Attention : Vous devrez choisir 3 instruments pour votre enfant, par ordre de souhait.

- **Mon enfant poursuit son parcours en classe à horaire aménagé (CHAM/CHAD) collège est ce que je dois le réinscrire ?**

✓ Oui, la réinscription est obligatoire pour les CHAM/CHAD collège. Certains cours de formation musicale ont été organisés sur le temps libéré par le collège (jeudi après-midi), de ce fait, certains élèves, en fonction du niveau, ont été directement pré-affectés dans le cours de FM. Certains cours peuvent avoir lieu sur d'autre jours que le jeudi.

- **Mon enfant est en cham primaire, est ce que je dois le réinscrire ?**

✓ Les CHAM primaires ont été pré-affectés dans les cours. Il n'est pas nécessaire de suivre la procédure de réinscription. Toutefois, si vous souhaitez une discipline complémentaire, vous devez suivre la procédure de réinscription pédagogique. Les élèves CHAM/CHAD ne paient pas les 25€ de droit d'inscription.

- **Mon enfant est en orchestre à l'Ecole (OAE), est ce que je dois le réinscrire ?**

✓ Votre réinscription est automatique pour les cours liés à l'OAE. Toutefois, si vous souhaitez une discipline complémentaire, vous devez suivre la procédure de réinscription pédagogique. Les OAE ne paient pas les 25€ de droit d'inscription.

PEDAGOGIQUE

- **La formation musicale (FM)**

✓ Par défaut, tous les élèves ont été affectés dans le cours du niveau supérieur. En fonction des résultats des examens (pour les élèves en fin de cycles de formation musicale), les élèves seront susceptibles d'être maintenus dans leur cycle (ils seront alors dans le même niveau qu'en 2024/2025). Auquel cas, l'administration prendra contact avec les élèves ou parents d'élèves pour organiser l'emploi du temps.

- **Le créneau de cours de formation musicale que je souhaite est complet.**

✓ Les cours de formation musicale sont limités et accessibles sur liste déroulante. Ils sont proposés par ordre d'arrivée. Si le créneau que vous souhaitez est complet, positionnez-vous sur un autre et adressez un mail à secretariat.conservatoire@gpseo.fr et vous serez repositionné dessus **uniquement en cas de désistement.**

- **Les pratiques collectives / ateliers**

✓ Certains ateliers (comme la musique de chambre, ou encore les ateliers musiques actuelles ou jazz, …) feront l'objet d'une communication de la part des enseignant vers les élèves en septembre.

✓ D'autres ateliers (tels que les ateliers des cuivres, les ensembles de saxophone, ou harpes…) seront déterminés à la rentrée en fonction de l'emploi du temps du professeur. Le professeur vous informera du jour et de l'horaire de l'atelier lors du rendez-vous élèves/professeurs.

✓ Attention : i-Muse indiquera en face du cours « plus de cours disponible », cela signifie que ce cours n'est pas à choisir mais automatiquement attribué dans le cadre d'un cursus musique par exemple.

- **Je n'ai aucun cours attribué alors que j'étais présent en 2024/2025.**

✓ Certains élèves, par leur cursus suivi en 2024/2025, peuvent ne pas avoir de cours attribué. Si vous n'avez aucun cours attribué(s), merci de contacter le secrétariat.

PEDAGOGIQUE

- **Le message « plus de cours disponible » s'affiche en face de mon cours**

✓ Cette information signifie que vous êtes affecté à la pratique, mais que l'horaire de cours n'est pas défini. Vous validez l'inscription, et l'horaire de cours sera défini à la rentrée avec l'enseignant.

- **Les RDV avec les professeurs**

✓ Si vous êtes concernés par la pratique instrumentale ou vocale, une réunion avec le professeur sera organisée en septembre. Cet entretien permettra de définir le jour et l'horaire du cours individuel instrumental ou vocal. Nous vous transmettrons le planning des rendez-vous en juillet.

- **Je souhaite changer de pratique instrumentale.**

✓ Pour changer de pratique instrumentale, vous devrez l'indiquer dans l'encart libre prévu à cet effet. La confirmation de ce changement vous sera adressée mi-juillet après validation par la commission pédagogique.

- **Je souhaite m'inscrire à une pratique supplémentaire (danse, musique, théâtre).**

✓ Pour s'inscrire à une pratique supplémentaire, vous devez l'indiquer dans l'encart libre prévu à cet effet. La confirmation de cette inscription vous sera adressée mi-juillet après validation par la commission pédagogique

- **Je ne trouve pas les horaires pour les cours individuels**

✓ Les horaires des cours individuels sont donnés lors des rencontres avec les enseignants au mois de septembre. Le calendrier de ces rencontres vous sera transmis avec la confirmation d'inscription.

- **Je souhaite passer du parcours diplômant au parcours amateur (PPF) ou inversement.**

✓ Pour changer de parcours, vous devez l'indiquer dans l'encart libre prévu à cet effet. La prise en compte de ce changement vous sera adressée durant l'été après validation par la commission pédagogique. Le parcours amateur (PPF) est accessible à partir de 15 ans.

PEDAGOGIQUE

- **Pour les élèves en classes de théâtre**

✓ **Les élèves ont été pré-affectés dans les classes**. Vous n'avez donc aucun horaire à choisir puisque les cours sont automatiquement attribués en fonction du niveau. Cochez les cases « Réinscription » et « réinscription administrative » puis validez votre réinscription. Par défaut, tous les élèves ont été affectés dans le cours du niveau supérieur. En fonction des résultats des examens (pour les élèves en fin de cycles de théâtre), les élèves seront susceptibles d'être maintenus dans leur cycle (ils seront alors dans le même niveau qu'en 2024/2025). Auquel cas, l'administration prendra contact avec les élèves ou parents d'élèves pour organiser l'emploi du temps.

- **Pour les élèves en classes de danse**

✓ **Les élèves ont été pré-affectés dans les classes**. Vous n'avez donc aucun horaire à choisir puisque les cours sont automatiquement attribués en fonction du niveau. Cochez les cases « Réinscription » et validez votre réinscription.

- **A quel moment je dois remettre le certificat médical ?**

✓ Le certificat médical concerne uniquement les élèves danseurs. Ce document **obligatoire** dans les conservatoires, doit être remis au plus tard le 8 septembre 2025.

- **Pour les élèves des chœurs**

✓ **Les élèves ont été pré-affectés dans les classes**. Vous n'avez donc aucun horaire à choisir puisque les cours sont automatiquement attribués en fonction du niveau. Cochez les cases « Réinscription » et validez votre réinscription.

- **Pour les élèves en Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)**

✓ Les élèves souhaitant candidater au concours d'entrée en COP (Cycle d'Orientation Professionnel – 3ème cycle spécialisé), et inscrits en 2024/2025 au CRD devront impérativement se réinscrire en ligne dans leur cursus actuel.

En parallèle:

Pour les candidats en musique : ils devront retirer un dossier de candidature auprès de l'accueil ou sur le site internet du conservatoire (document disponible **à partir du 2 juin 2025**) et de le **déposer au secrétariat au plus tard le 2 juillet 2025.**

Pour les candidats en danse jazz : ils devront retirer un dossier de candidature auprès de l'accueil ou sur le site internet du conservatoire (document disponible **à partir du 28 avril 2025**) et de le **déposer au secrétariat au plus tard le 30 mai 2025.**

PEDAGOGIQUE

- **Location d'instrument**

✓ Afin de faciliter l'accès à un instrument pour les **élèves musiciens débutants**, le conservatoire propose à la location un certain nombre d'entre eux :

Accordéon, alto, basson, clarinette, contrebasse, cor, flûte traversière, traverso, hautbois, percussions, saxophone, trombone, trompette, tuba, viole de gambe, violon, violoncelle, guitare électrique.

Les modalités de location sont précisées par une convention établie entre l'élève et le conservatoire en début d'année scolaire, l'emprunteur devant souscrire à une assurance. **Tous les élèves inscrits dans un cursus instrumental doivent disposer d'un instrument acoustique personnel.** Tout élève ne disposant pas d'instrument **au 31 octobre** ne pourra être admis à poursuivre sa scolarité dans le cursus instrumental demandé et sera réorienté dans la limite des places disponibles *(extrait du règlement aux études)*.

Attention : Les élèves inscrits en **PIANO doivent disposer de l'instrument (piano acoustique et non pas clavier électronique).**

Toute demande de changement de discipline et/ou d'une demande de 2ème instrument fera l'objet d'une étude en commission de validation. Vous serez averti de la décision par mail lors de la confirmation de réinscription.

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

La scolarité